

Procès-verbal
Assemblée générale Ligue Féminine de Handball
Vendredi 1^{er} juillet 2016 (FFHB)

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*également titulaire du pouvoir de Joël DELPLANQUE, président de la FFHB*),

Représentants des clubs : Perrine PAUL, *Toulon St Cyr*; Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand*; Karine SECHET, *Metz HB (titulaire du pouvoir de Thierry WEIZMAN)*; Arnaud PONROY, *Nantes*; Guillaume OLTRA, *Fleury Loiret HB (titulaire du pouvoir de M. GONTIER)*;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Invités présents :

UPCD1F : Olivier GEBELIN, *secrétaire* ;

Représentant des clubs D2F sous statut VAP : Christophe BOUHOUR, *Chambray (titulaire du pouvoir de Yves GUERIN)* ; Serge BONNAMOUR, *Brest* ; Pascal MAGNERON, *Celles sur Belle (titulaire du pouvoir de Frédéric VIGNIER)* ;

Salariées FFHB/LFH : Aurélie REMY et Cécile MANTEL

Membres excusés :

Joël DELPLANQUE, *président FFHB* ; Philippe BANA, *DTN* ; Olivier KRUMBHOLZ, *Sélectionneur France A Féminines* ; Michel GROUPI, *personnalité qualifiée en contrôle de gestion* ; Gérard JUIN, *représentant des médecins* ; Maria BALS, *représentante des joueuses* ; Jean-Pierre GONTIER, *Fleury Loiret* ; Gilles POISSONNIER, *Dijon* ; Didier WEBER, *Besançon* ; Ange FERRACCI, *Nice* ; Morad BOUNOUARA, *arbitre G1* ; Maria BALS, *représentante des joueuses* ;

Invités excusés :

Représentants FFHB : Éric BARADAT, *responsable du PES* ; Alain KOUBI, *trésorier* ; Véronique PECQUEUX-ROLLAND, *conseillère de la présidente LFH* ; Pascal BAUDE, *président de la COC fédérale* ; Béatrice BARBUSSE, *administratrice fédérale*.

La séance est ouverte à 10h40 au siège de la FFHandball.

I/ Approbation du PV de l'assemblée générale du 19 mars 2016

Le PV est approuvé avec les précisions suivantes souhaitées par Karine SECHET et Jean-Marie SIFRE :

- Au II/, indiquer que les demandes de l'UPCD1F doivent être examinées dans leur globalité,
- Dans la QD relative à la Grande conférence sur le sport professionnel, préciser que l'échange en marge du TQO a été prometteur entre Thierry Weizman et M. Braillard, secrétaire d'Etat aux sports.

II/ Etats généraux du handball féminin

Nodjialem MYARO rappelle les principes directeurs pour l'organisation des états généraux du handball féminin professionnel français, lancés après le TQO de mars :

- note de cadrage partagée avec les présidents de clubs LFH et D2F-VAP,
- mission confiée au Centre de droit et d'économie du sport (CDES) de l'université de Limoges, pour une prestation globale forfaitaire autour de 27 K€,
- objectifs visant à débattre non seulement des moyens d'assurer la viabilité économique du secteur professionnel féminin, des perspectives de sa médiatisation mais aussi de son organisation institutionnelle ou encore de l'implication de ses acteurs dans les projets territoriaux et nationaux (Euro 2018 notamment),
- méthodologie en 3 phases :
 - entretiens réalisés par le CDES auprès de personnes ressources représentatives,
 - rédaction du « diagnostic » par le CDES et des documents préparatoires à la journée de débats avec les acteurs,

- journée d'échanges avec les différents acteurs, sur 3 ou 4 thématiques, afin de définir les orientations retenues pour le futur de la LFH et de ses clubs.

S'agissant du choix de la vingtaine de personnes ressources identifiées par la LFH auprès du CDES pour les entretiens, Nodjialem MYARO indique que l'objectif du CDES était d'avoir un panel représentatif des acteurs et familles de LFH intervenant sur différents plans (présidents de clubs, entraîneurs, joueuses, managers, chargés de communication, clubs D2F-VAP, CNCG, DTN, LFH, collectivités, médias), en permettant une représentation de tous les clubs.

Elle précise bien entendu que chaque représentant peut se faire accompagner durant son entretien (par un autre représentant du club par exemple), et que tout acteur du handball féminin professionnel peut adresser directement une libre contribution au CDES.

III/ Point budgétaire

Le document de suivi de la consommation budgétaire 2016 a été diffusé en amont de l'assemblée et n'appelle pas de remarque particulière.

Jean-Marie SIFRE demande à la fédération de lui communiquer la répartition des différents salariés affectés à la LFH (montant « salaires proratisés » indiqué hors budget, pour information).

Par ailleurs, le processus d'engagement des dépenses, avec validation des devis par Perrine PAUL, est satisfaisant et reconduit pour la saison 2016-17.

IV/ Modifications réglementaires pour 2016-17

- Calendrier 2016-17 :

La version amendée (suite à la décision de l'EHF de faire entrer les clubs français en coupe EHF dès le tour de qualification n°1), adoptée par le CoDir du 21 juin, est approuvée par l'assemblée générale.

Afin de construire la grille des oppositions, la COC fédérale proposera à tous les clubs sportivement qualifiés en LFH de lui transmettre rapidement leurs différentes indisponibilités de salles pour l'ensemble de la saison 2016-17.

- Règlement particulier 2016-17 :

Le règlement particulier adopté par le CoDir du 21 juin 2017 est adopté avec :

- article 11.1 : une modification adoptée en séance concernant la répartition des points à l'entame des playdowns lorsque ceux-ci comprennent moins de 4 équipes : « *Dans l'hypothèse où les playdowns se disputeraient à moins de 4 équipes, la répartition initiale des points conserverait le principe du dernier classé à 0 point, de l'avant-dernier à 2 1 points et de l'antépénultième à 3 2 points.* »
- article 11.3 : un refus de l'UPCD1F de valider la règle d'accession / relégation entre la D2F et la LFH dans l'hypothèse où la LFH comprend moins de 12 équipes. En effet, l'UPCD1F souhaite dans ce cas qu'il n'y ait aucune relégation et deux accessions pour les clubs VAP. Christophe MARECHAL précise que les avis des entraîneurs professionnels se répartissent entre l'absence de descente et l'organisation d'un barrage entre le dernier de LFH et le 2^{ème} meilleur D2F-VAP.

Compte tenu de la position ferme de la COC fédérale, visant à ce que le dernier club de LFH soit relégué automatiquement, Nodjialem MYARO indique qu'elle sollicitera le bureau directeur fédéral avec une proposition d'équilibre consistant en l'organisation d'un barrage.

V/ Point marketing – médias (notamment perspectives TV)

En complément du bilan des diffusions 2016-17 (au total 37 matchs des clubs de LFH diffusés sur des chaînes nationales, dont 34 sur beIN Sports et 3 sur l'Equipe21), un échange est engagé concernant la possibilité de programmer les diffusions du championnat LFH le mercredi soir à 18h30 avant le match de LNH de 20h30. Cela permettrait ainsi de proposer à chaque fois une grande soirée handball sur beIN 3.

Au regard des contraintes pour les spectateurs et les partenaires, cette possibilité n'est pas retenue à ce stade.

VII/ Point communication – événementiel (notamment conférence de rentrée)

La nouvelle charte graphique de la LFH (suite au changement de logo) a été diffusée et constitue la nouvelle annexe du règlement marketing – communication.

S'agissant de la conférence de rentrée prévue le 6 septembre, quatre propositions de lieux ont été adressées aux membres de l'assemblée, avec les devis correspondant.

Après en avoir débattu, notamment au regard des enjeux d'image de la LFH après une saison difficile, l'assemblée retient à l'unanimité le Chalet des îles dans le bois de Boulogne.

Aurélie REMY présente des données digitales concernant la LFH et les clubs (fréquentation sites internet, comptes réseaux sociaux, affluences). Elle précise qu'elle a entamé une réflexion avec les chargés de communication des clubs pour affiner la connaissance du profil des spectateurs.

VII/ Questions diverses

Jean-Marie SIFRE demande que soient diffusés à tous les présidents de clubs les tableaux synthétiques de la CNCG comprenant les postes principaux des bilans au 31/12/2015 et le montant des recettes prévisionnelles 2016-17.

Olivier GEBELIN informe que Frédéric VIGNIER remplace Bertrand ROUX comme représentant des présidents de clubs LFH au sein du CoDir de la LFH.

Cécile MANTEL précise que la Fédération n'a toujours pas perçu les indemnités de l'IHF destinées aux clubs français suite au Mondial 2015 malgré plusieurs relances ; les derniers contacts avec l'IHF ont évoqué un versement avant la fin de l'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 12h45.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH